Demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie

(Articles L. 160-1, L. 160-2, L. 160-5 et D. 160-2 du Code de la sécurité sociale)

- Pour bénéficier de la prise en charge des frais de santé en cas de maladie ou de maternité, vous devez travailler en France (*) ou, si vous êtes sans activité, résider en France de manière stable et régulière.
- Afin de permettre d'ouvrir vos droits à l'assurance maladie lors de votre arrivée en France, si vous n'êtes pas déjà rattaché à un régime de sécurité sociale français, il convient de compléter ce formulaire et de le retourner à l'organisme d'assurance maladie de votre lieu de résidence accompagné des justificatifs demandés au verso.
- Si vous relevez du régime de sécurité sociale d'un autre pays, par exemple en tant que travailleur détaché depuis l'étranger ou retraité, vous ne devez pas remplir ce formulaire. Pour exercer vos droits et ceux des membres de votre famille, vous devez fournir à votre caisse d'assurance maladie un formulaire S1 "Inscription dans l'Etat de résidence" ou un document équivalent pour les pays hors espace européen.

(*) Territoire métropolitain, Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

A Identification du	u demandeur
Vos nom et prénoms (Nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu) ; prénoms dans l'ordre de l'état civil) (Si vous êtes artiste auteur et que vous utilisez un pseudonyme, précisez-le après votre nom de famille)	
Votre n° de sécurité sociale (si vous	en avez un)
Votre nº d'allocataire (allocations familiales, si vous en avez un) CAF de	
Votre date de naissance	Votre lieu de naissance
Votre nationalité française	UE/EEE/Suisse ((1) - cf. liste au verso) autre
Votre adresse	1
Code Postal	Commune
Votre n° de téléphone	Votre eqwt t lgn
Si vous n'avez pas d'adresse personnelle, nom et adresse de l'organisme auprès duquel vous avez élu domicile (Par exemple : un Centre Communal d'Action Sociale, une association agréée) Code Postal Commune	
B Situation du der	mandeur au regard de l'emploi
Activité professionnelle 🔲 si oui, précisez laquelle :	
Sans activité Autre précisez:	
C > Attestation sur l'honneur à compléter par le demandeur	
 Je m'engage à porter immédiatement à la connaissance de l'organisme d'assurance maladie destinaire de la présente demande toute modification des informations du cadre A et à lui signaler tout transfert de ma résidence principale à l'étranger. J'atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans ce dossier. Fait à	

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de faire obtenir des avantages indus (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal).

IMPORTANT: si vous avez des enfants mineurs à votre charge, veuillez vous reporter à la notice

En outre, l'inexatitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation dans le but d'obtenir ou de faire obtenir des prestations indues, peuvent faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale.

L'organisme d'assurance maladie peut, à tout moment, procéder à des opérations de contrôle en vous demandant les pièces justificatives de votre siuation (articles L. 114-10-3 et L. 161-1-4 du Code de la sécurité sociale).

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre organisme d'assurance maladie

Pièces justificatives

Vous devez fournir:

Pour justifier de votre identité si vous êtes de nationalité française ou ressortissant d'un Etat de l'UE/EEE ⁽¹⁾ ou de la Suisse

Une photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport.

Pour justifier de votre identité et de la régularité de votre séjour si vous êtes ressortissant d'un Etat hors UE/EEE ⁽¹⁾ et Suisse

Une photocopie du titre de séjour en cours de validité, incluant, notamment, la carte de séjour pluriannuelle ou temporaire, la carte de résident ou le certificat de résidence, le visa de long séjour avec les pages du passeport comportant l'identité, l'attestation de demande d'asile...

Pour l'obtention de votre numéro de sécurité sociale si vous ne le connaissez pas et si vous êtes né à l'étranger ou en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna

Une copie intégrale de votre acte de naissance ou un extrait de votre acte de naissance avec filiation ou une pièce équivalente établie par un consulat. (Ce document doit être authentifié, notamment par un cachet lisible.)

Votre caisse primaire d'assurance maladie vous indiquera s'il faut la faire traduire.

Si vous êtes en activité professionnelle

Une photocopie de toute pièce justifiant de cette situation, par exemple votre contrat de travail ou un bulletin de paie.

Pour justifier de la stabilité de votre résidence en France si vous êtes sans activité professionnelle :

si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- bénéficiaire de l'une des prestations familiales ou sociales (allocations familiales, aides au logement, AAH, RSA, minimum vieillesse ASPA, ASI,...),
- inscrit dans un établissement d'enseignement ou stagiaire de coopération,
- de retour en France après un volontariat international à l'étranger,
- résident au titre du regroupement familial ou reconnu réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire ou demandeur d'asile

si vous n'êtes pas dans l'une des situations ci-dessus :

Toute pièce justificative de votre situation.

- Toute pièce justifiant que vous résidez en France depuis plus de trois
 - Par exemple : bail ou contrat de location, quittances de loyer successives, factures d'énergie, d'eau ou de téléphone successives, factures d'hôtellerie des trois derniers mois,...
 - Si vous êtes hébergé par un particulier : une attestation sur l'honneur, rédigée par cette personne, précisant la date depuis laquelle vous êtes hébergé, accompagnée de quittances de loyer ou de factures d'énergie successives établies à son nom pour les trois derniers mois.
 - Si vous êtes hébergé dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un certificat d'hébergement pour les trois derniers mois établi par ce centre.
 - Si vous n'avez pas d'adresse personnelle et avez élu domicile auprès d'un organisme agréé, une attestation de domiciliation établie par cet organisme de plus de trois mois.

Si vous avez des enfants mineurs à votre charge

Le formulaire S3705 "Demande de rattachement des enfants mineurs à l'un ou aux deux parents assurés". (2)

Pour le versement de vos prestations

Votre relevé d'identité bancaire (n° IBAN).

⁽¹⁾ Liste des pays de l'UE/EEE:

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, République de Slovaquie, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède.

⁽²⁾ Le formulaire de demande de rattachement est téléchargeable sur www.ameli.fr ou bien est à demander auprès de votre organisme d'assurance maladie.



appelez le 3646 (service 0,06 euro/min + prix appel) ou connectez-vous sur le site www.ameli.fr